

Réf: Dossier N° : 55800

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AGGLO IVOIRE »

Siège social : ANYAMA - ATTINGUIE PK 30 KM, 05 BP 2107 ABJ 05

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 16 Oct. 2018 reçus par Me FATOUMATA KONATE TOURE-B, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 19 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AGGLO IVOIRE » .

Objet: Confection de briques ; Commercialisation de matériels et matériaux de construction ; Commerce général. Et plus généralement, la réalisation ou la promotion de toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ANYAMA - ATTINGUIE PK 30 KM, 05 BP 2107 ABJ 05

GERANT: Monsieur YAO KANGFA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27653 du 22/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24859 du 22/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

